



---

## VENTE-DÉBARRAS GRATUITE 8 ET 9 SEPTEMBRE 2018

---

La Ville de L'Assomption est heureuse d'annoncer que les **8 et 9 septembre prochain**, les citoyennes et citoyens pourront tenir une vente-débarras (vente de garage) sans obtenir de permis. C'est donc gratuit! Il s'agit d'un excellent moyen de réutiliser des objets qui, autrement, prendraient le chemin des déchets.

La Ville de L'Assomption publiera une liste des adresses de citoyens qui se sont inscrits à la vente-débarras dans l'*Info-Ville* du 31 août, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité. Pour les personnes intéressées à s'y inscrire, il suffit de contacter le Service de l'urbanisme au plus tard le **4 septembre 2018 à 16 h 30**.

L'affichage doit se faire uniquement sur le terrain sur lequel prend place l'événement. En cas de pluie, la vente peut être remise lors de la fin de semaine suivante.

De plus, il vous est permis de tenir annuellement une autre vente-débarras, et ce, pour trois jours consécutifs (dates de votre choix). Cependant, vous avez l'obligation de vous procurer un certificat d'autorisation au coût de 50 \$ au Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, 3<sup>e</sup> étage.

**POUR INSCRIPTION ET INFORMATION : 450 589-5671, poste 5400**

---

Ville de L'Assomption  
2 août 2018